



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Délibération n°32-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 22

Abstentions : 0

Votants contre : 7

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : François VANFLETEREN à Mickael PEREIRA, Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Exposé des motifs :

L'article L. 2123-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que des majorations d'indemnités de fonction peuvent être votées notamment dans les communes chefs-lieux d'arrondissement, ainsi que dans les communes ayant perçu, au cours des trois derniers exercices, la dotation de solidarité urbaine.

Considérant que la Ville de Bernay se trouve être chef-lieu d'arrondissement, il est possible de majorer les indemnités du maire de 20%

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-22 et R. 2123-23

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et de ses adjoints en date du 27 mars 2026,

Vu la délibération n°31-2026 fixant le régime indemnitaire des élus au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de majorer le montant des indemnités de fonction du maire de 20%, ce qui a pour conséquence de porter son indemnité de fonction mensuelle à 2 111,16 € et le total des indemnités de fonction versées au maire, à ses adjoints et aux conseillers délégués à 12 021,63 €.

Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND et Charles SANNAT votent contre.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

